

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Méthodologie

Qu'est-ce que l'évaluation des risques professionnels et le document unique ?

L'évaluation des risques professionnels est une démarche dont l'objectif est de recenser et qualifier les risques afin de mettre en œuvre des actions d'améliorations adaptées et ainsi les réduire ou les faire disparaître. Elle vise à élaborer, *a priori*, une cartographie hiérarchisée des différents risques liés aux situations de travail réel.

Elle a deux fonctions principales :

- Réaliser un bilan écrit de la situation générale de la collectivité en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail
- Être le point de départ de l'élaboration d'un plan d'actions ayant pour but d'améliorer la prévention des risques au sein de la collectivité.

Cette démarche, itérative, est transcrite dans le document unique qui constitue à la fois un outil de travail évolutif, de communication et de décision.

Qui est responsable de l'élaboration de ce document unique ?

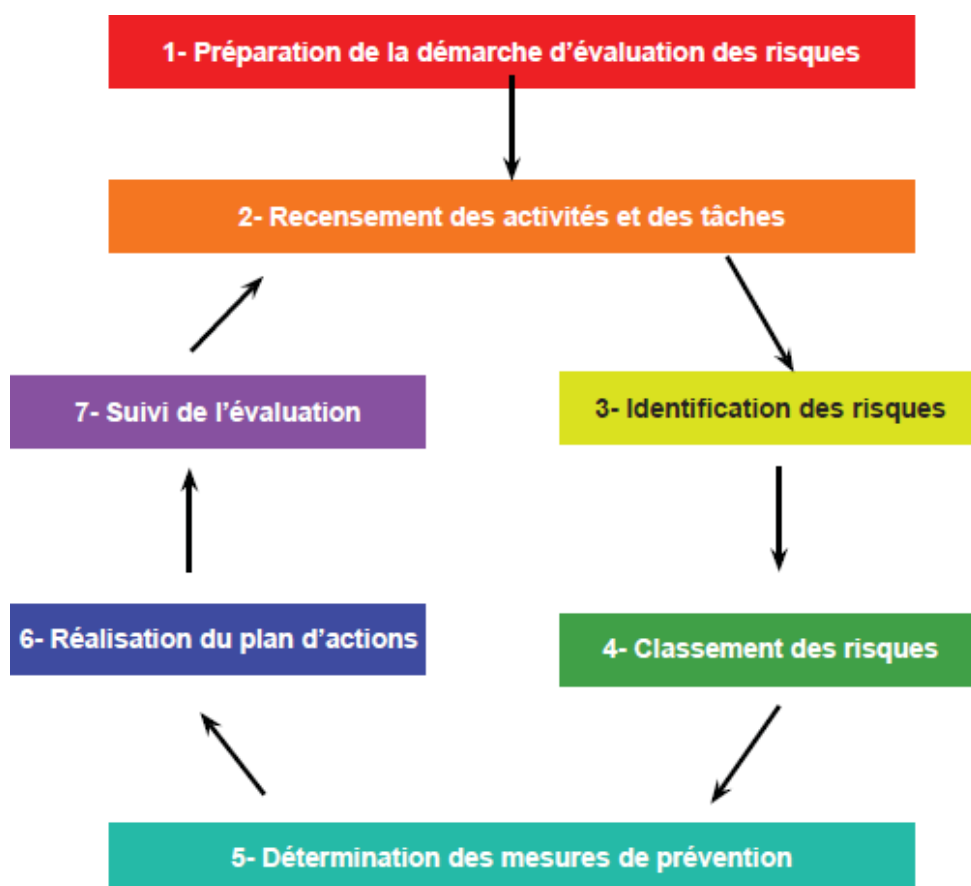
Seul le représentant légal (chef d'établissement, autorité territoriale...) est responsable. Il peut toutefois déléguer la réalisation de la démarche.

Comment favoriser la réussite de la démarche ?

La démarche doit être progressive et amener à une concertation collective entre les différents acteurs de la structure (autorité légale, élus, encadrement, instances représentatives du personnel, acteurs de la prévention, agents). L'engagement des élus et de l'encadrement ainsi que l'adhésion des agents sont fondamentaux pour la réussite de la démarche.

Un document unique réussi est un document utile et utilisé, qui aboutit à des actions concrètes de prévention des risques professionnels au sein de la collectivité ou de l'établissement concerné.

Méthodologie d'évaluation des risques professionnels



ETAPE 1 - PREPARATION DE LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Constitution d'un groupe de travail / comité de pilotage

Il est indispensable de constituer un groupe de travail/comité de pilotage qui aura pour objet de déterminer les unités de travail pertinentes, recenser les activités et tâches (étape 2), identifier et classer les risques (étapes 3 et 4), déterminer les mesures de prévention existantes (étape 5) et proposera les actions de prévention à déployer (étape 6).

Le groupe doit comporter un ou des représentant(s) de l'autorité légale, des élus, des membres de l'encadrement, des instances représentatives du personnel, des acteurs de la prévention et des agents.

Détermination des unités de travail

Une unité de travail doit être un ensemble cohérent. Il s'agira, dès le départ, de définir ce qui est entendu par unité de travail : services, bâtiments, postes de travail.

Le choix est laissé à l'appréciation de la structure, en fonction de sa taille, de ses services et de ses effectifs. Dans tous les cas, l'important est qu'aucun agent ou aucune installation (bâtiment, infrastructure, implantation) ne soit exclu de ce découpage.

Information et implication du personnel

L'évaluation des risques ne peut être menée avec succès qu'en informant l'ensemble des agents et en y associant un certain nombre d'entre eux.

ETAPE 2 - RECENSEMENT DES ACTIVITES ET DES TACHES

Le recensement des activités et des tâches au sein de chaque unité de travail doit se faire dans le cadre d'une démarche participative incluant les acteurs eux-mêmes, dépositaires de la connaissance fine de leurs activités.

Cette analyse des activités et tâches peut s'appuyer sur différentes méthodes (5 M, QQQQCP, AMDEC...cf rubrique « Pour aller plus loin »)

La décomposition des situations de travail (tâches et activités) et de leurs conditions réelles d'exercice est le préalable à l'identification des risques.

ETAPE 3 – IDENTIFICATION DES RISQUES

Qu'est-ce qu'un risque ?

Un risque est un évènement dont l'occurrence met en danger des personnes dans le cadre de l'exercice de leur métier.

L'identification d'un risque consiste à étudier les conditions d'exposition réelle du personnel aux dangers.

Il sera qualifié selon la gravité de ses effets.

ETAPE 4 – CLASSEMENT DES RISQUES

L'évaluation de chaque risque est réalisée de façon spécifique par les membres du groupe de travail, a minima deux personnes dont une en charge de la prévention au sein de la structure avec idéalement l'appui d'un représentant du personnel, en concertation avec les agents exposés. Elle ne tient pas compte à ce stade des éventuelles mesures de prévention déployées.

Elle est réalisée par tous moyens appropriés tels que des rencontres avec les agents, des

observations des situations de travail, et vise à apprécier le travail réel.

L'évaluation d'un risque implique de déterminer la fréquence d'exposition (F) et sa gravité (G) pour déterminer l'indice de risques intrinsèque ou risque brut (R).

Détermination de la fréquence (F)

Il existe 4 niveaux de fréquence d'exposition au risque :

- F1 : fréquence d'exposition faible (1 à 7 jours par an ou 0 à 25% sur l'année),
- F2 : fréquence d'exposition moyenne (8 à 30 jours par an ou 25 à 50% sur l'année),
- F3 : fréquence d'exposition forte (31 à 120 jours par an ou 50 à 75% sur l'année),
- F4 : fréquence d'exposition très forte (+ 120 j par an ou 75 à 100% sur l'année).

Détermination de la gravité (G)

La gravité se définit comme la conséquence probable, en cas de survenue d'un accident. Il existe 4 niveaux de gravité :

- G1 : dommages mineurs (lésions superficielles) ou inconfort,
- G2 : dommages avec conséquences réversibles (entorses, coupures, lumbagos...),
- G3 : dommages avec séquelles (conséquences irréversibles : surdité, sectionnement, écrasement, traumatisme...),
- G4 : mort ou invalidité permanente absolue (électrocution, paralysie, cancer...).



Avertissement

La classification qui précède n'est qu'un exemple. Les échelles choisies peuvent être modifiées par les structures afin de s'adapter à leur réalité.

Détermination de l'indice de risque intrinsèque (IRi) ou risque brut

Dans le tableau ci-dessous, le risque brut « chute de hauteur » de la tâche « Accès dans les arbres au moyen d'une échelle » qui relève de l'activité « élagage » de l'unité de travail « espaces verts » ressort à 12 après le croisement de sa fréquence (évaluée à 3) et de sa gravité (évaluée à 4).

Description de l'unité de travail analysée, des activités et tâches

Identification du risque évalué

Evaluation de la fréquence, de la gravité et du risque brut

Unité de travail analysée	Activité	Tâche	Description du risque	Evaluation des risques		
				F	G	R
Espace verts	Elagage	Accès dans les arbres au moyen d'une échelle	Chute de hauteur	3	4	12

Ce risque est évalué comme « très important » (rouge) au regard du tableau générique de calcul du risque brut.

Tableau de calcul de risque brut :

Indice de risque (Iri)	
1 à 3	Risque mineur
4 à 6	Risque secondaire
8 à 9	Risque important
12 à 16	Risque très important

		Fréquence (F)			
		F1 Fréquence d'exposition faible (1 à 7 jours par an ou 0 à 25% sur l'année)	F2 Fréquence d'exposition moyenne (8 à 30 jours par an ou 25 à 50% sur l'année)	F3 Fréquence d'exposition forte (31 à 120 jours par an ou 50 à 75% sur l'année)	F4 Fréquence d'exposition très forte (> 120 jours/an ou 75 à 100% sur l'année)
Gravité (G)	G1 Dommages mineurs (lésions superficielles) ou inconfort	1	2	3	4
	G2 Dommages avec conséquences réversibles (entorses, coupures, lumbagos)	3	4	6	8
	G3 Dommages avec séquelles (conséquences irréversibles: surdit�, sectionnement, �crasement, traumatismes)	6	8	9	12
	G4 Mort ou invalidit� permanente absolue (�lectrocution, paralysie, cancer)	9	12	16	16

Ici apparaît le risque
 « Chute de hauteur »
 précédemment évalu 

ETAPE 5 - DETERMINATION DES MESURES DE PREVENTION EXISTANTES

Une fois l'indice de risque brut d termin , doivent  tre inscrites sur le tableau d' valuation des risques professionnels les mesures de pr vention d j  mises en place pour y faire face, que celles-ci visent   att nuer ou faire dispara tre le risque.

Il convient de prendre en compte l'ensemble des mesures de pr vention qui peuvent  tre humaines, organisationnelles ou techniques.

En fonction des mesures de pr vention en place, il sera estim  si le risque est : bien, moyennement, ou peu ma tris  (colonne « Ma trise du risque ») sur la base d' valuation de l'efficacit  r elle des mesures de pr vention mises en place.

Niveau de Maitrise des risques :

Faible
Moyen
Fort

Les étapes à respecter pour chaque évaluation sont :

1. Recenser les mesures de prévention existantes et déployées
2. Qualifier leur pertinence et leur mise en œuvre
3. Identifier des axes d'amélioration

Enfin, des premières mesures de prévention doivent être déterminées en fonction des neuf principes généraux de prévention : [Le principe et la démarche de prévention | CNRACL - Fond national de prévention](#)

Le tableau est alors enrichi comme suit

Recensement et appréciation du niveau de couverture du risque existant, et des axes d'amélioration de la prévention du risque

Description du risque	Evaluation des risques			Moyens de prévention existants	Niveau de maîtrise du risque	Mesures de prévention à envisager
	F	G	R			
Chute de hauteur	3	4	16	Harnais de sécurité Vérification annuelle des harnais	Faible	Travail depuis le sol avec la tronçonneuse sur perche Utilisation d'une nacelle ...

ETAPE 6 – ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Chaque mesure de prévention à envisager pour un risque donné doit être priorisée par le comité de pilotage au regard notamment du risque brut et de sa maîtrise, assortie d'une échéance et confiée à un responsable en conciliant les impératifs de santé sécurité avec les moyens mobilisables au sein de la structure. Le suivi et la mise à jour régulière est gage de bonne réussite de la démarche.

Dans l'exemple précédent, la mesure de prévention proposée par le comité de pilotage est l'utilisation d'une nacelle.

Description des actions à entreprendre

Echéance et pilote de l'action

Description du risque	Niveau de maîtrise du risque	Mesures de prévention à envisager	Plan d'action	Priorité	Échéance	Responsable de l'action	Action réalisée (O/N)
Chute de hauteur	Faible	Travail depuis le sol avec tronçonneuse sur perche Utilisation d'une nacelle	Utilisation (achat ou location d'une nacelle)	Forte	31/12/2018	Chef de service espaces verts	Non

La consolidation de l'évaluation de tous les risques dans un document unique sous forme de tableau permettra de hiérarchiser les risques et de définir les priorités pour un temps donné pour la structure au travers du plan d'actions proposé.

Le plan d'actions global, reprenant tous les risques identifiés par unités de travail, devra être présenté aux instances représentatives du personnel pour avis et signé par l'autorité compétente.

ETAPE 7 – SUIVI DE L'EVALUATION

Le suivi du plan d'actions permet de faire le point sur les mesures de prévention envisagées précédemment.

Réalisé opérationnellement par la personne en charge des fonctions de prévention au sein de la structure, il est conseillé de le suivre au fil de l'eau pour lisser la charge de travail. La mesure de prévention déployée peut avoir :

- Fait disparaître le risque, il convient alors d'étudier l'opportunité de conserver ce risque dans le document unique
- Contribué à la maîtrise du risque (en agissant sur sa fréquence ou sa gravité) : elle sera alors mentionnée dans la mise à jour du document unique dans la colonne « moyens de prévention existants ».

Mise à jour du document unique

Idéalement la mise jour du Document unique est effectuée en continu et au minimum une fois par an.

Le document unique révisé est alors formellement présenté aux instances compétentes.

Toutefois, ce délai peut être raccourci en cas :

- De décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité des agents (transformation des postes de travail, modification de l'outillage, des produits, de l'organisation du travail, de nouvelles compétences...),
- D'informations complémentaires portant sur le développement des connaissances scientifiques et techniques, des maladies professionnelles ou une évolution de la réglementation.

Chaque modification du plan d'actions devra être signée par l'autorité territoriale et présentée aux instances représentatives du personnel.

Pour aller plus loin :

[Liens hypertexte]

- [RUSST \(chapitre 2\)](#)
- Récapitulatif de [différentes méthodes d'analyse](#) des activités et tâches par l'INSERM

